

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-443

Convention entre la Ville de Niort et l'association Cirque en
Scène pour la gestion du chapiteau - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Pôle Vie de la Cité

**Convention entre la Ville de Niort et l'association
Cirque en Scène pour la gestion du chapiteau -
Avenant n°1**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par deux conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2018 à 2020. Elle précise en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

En 2019, la Ville a procédé à l'acquisition de nouveaux treuils, en remplacement de ceux obsolètes, pour un montant de 3 953 €.

Pour l'année 2019, au titre des charges mentionnées ci-dessus et au vu des justificatifs fournis par l'association, il est proposé une subvention de 2 000,00 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion du chapiteau avec l'association Cirque en Scène ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Cirque en Scène la subvention afférente d'un montant de 2 000,00 euros conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant n°1 à la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°1
A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCENE
POUR LA GESTION DU CHAPITEAU**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2019 ;

D'une part,

ET

L'Association Cirque en Scène, représentée par Madame Raphaëlle MAINGREAU-APERCE, Présidente, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'Association ;

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par deux conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2018 à 2020. Elle stipule en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

En 2019, la Ville a procédé à l'acquisition de nouveaux treuils, en remplacement de ceux obsolètes, pour un montant de 3 953 €.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles ou annexes de la convention.

ARTICLE 1

L'article 5 de la convention est modifié comme suit :

Pour l'année 2019, au titre des charges mentionnées ci-dessus et au vu des justificatifs fournis par l'association, le montant de la subvention s'élève à 2 000 € TTC.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Cirque en Scène

Le Président
Christelle CHASSAGNE
Christelle de Ribray
02 51 05 56 71
www.cirque-en-scene.fr
02 51 05 56 71 - 3001 Z

Raphaëlle MAINGREAU-APERCE



Pour le Maire de Niort

L'Adjointe déléguée

Christelle CHASSAGNE